Nations Unies S/PV.7933



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7933e séance

Vendredi 28 avril 2017, à 18 heures
New York

Président :	Mme Sison	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Kandeel
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Akylbayev
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2017/307)

17-11663 (F)





La séance est ouverte à 18 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2017/307)

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/362, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/307, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2351 (2017).

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis d'Amérique.

L'Ambassadrice Haley aurait aimé être ici à l'occasion de l'adoption de cette importante résolution, qui a lieu pendant notre présidence au cours de laquelle nous avons mis l'accent sur l'un de nos principes clefs en matière de maintien de la paix, à savoir que les missions de maintien de la paix doivent appuyer les solutions politiques. Le report de l'adoption de cette résolution a été essentiel pour permettre à l'ONU et à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) de clore le chapitre de l'année écoulée au Sahara occidental, illustrant ainsi en temps réel l'importance de l'ONU et de la Mission.

Je voudrais prendre quelques instants pour rendre hommage à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Chris Ross, pour ses huit ans de service. Les États-Unis le remercient des efforts inlassables qu'il a déployés à l'appui d'un processus politique au Sahara occidental. Nous attendons avec impatience la nomination d'un nouvel envoyé, qui devrait se rendre dans la région le plus rapidement possible. Nous remercions également la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Kim Bolduc, de tout le travail qu'elle a accompli à la tête de la mission de maintien de la paix.

Les États-Unis se félicitent de l'adoption de cette résolution qui proroge le mandat de la Mission pour deux raisons.

Premièrement, la résolution 2351 (2017) permet au Conseil de se concentrer à nouveau sur l'élément le plus important : appuyer un processus politique en vue du règlement du conflit au Sahara occidental. Pendant des années, l'action de l'ONU et du Conseil a été bloquée. Sur le terrain, les soldats de la paix se sont heurtés à des obstructions incessantes et frustrantes, dont le règlement a exigé souvent des mois, voire des années de dialogue de haut niveau. Ici, au Conseil, nous nous retrouvons souvent en train de discuter des problèmes opérationnels extrêmement spécifiques.

La situation doit changer. Bien évidemment, les parties doivent laisser la Mission faire son travail sans ingérence, et elles doivent respecter tous les accords existants. C'est le strict minimum que nous devons exiger, mais le Conseil doit également avoir une vue d'ensemble de la situation au Sahara occidental. Dans une perspective plus générale, le fait est que nous n'avons pas observé de progrès politique digne de ce nom depuis des années. C'est là le problème fondamental que nous devons essayer de résoudre dans les mois à venir. Par conséquent, les États-Unis appuient pleinement l'appel du Secrétaire général visant à relancer les négociations avec une nouvelle dynamique et dans un nouvel esprit. La résolution confirme que le Conseil de sécurité partage les objectifs du Secrétaire général. Cela montre que nous attendons des parties qu'elles coopèrent avec l'ONU en vue de la reprise des négociations. Comme la résolution l'exige, le Secrétaire général fera désormais rapport sur les progrès accomplis. Le Conseil suivra de près ce que feront les parties.

Deuxièmement, la résolution établit une nouvelle norme pour les réalisations de la Mission. Nous demandons à l'ONU de définir des critères clairs et

mesurables pour les résultats obtenus par la Mission et son personnel. La Mission doit être en mesure d'embaucher le personnel ayant les compétences voulues pour être aussi efficace que possible et elle doit pouvoir adapter autant que faire se peut les composantes qui ne fonctionnent pas. Cela peut paraître une question de bon sens, mais ce n'est pas toujours ce que l'on constate sur le terrain. Nous comptons sur l'ONU pour rendre compte au Conseil de la performance de la Mission.

S'assurer que les missions de maintien de la paix sont efficaces est une priorité absolue pour les États-Unis. Avec la résolution d'aujourd'hui, nous faisons un pas de plus en ce sens. Les États-Unis vont surveiller de près les progrès réalisés sur le terrain. La MINURSO doit faire partie d'un effort plus large visant à trouver une solution mutuellement acceptable au conflit au Sahara occidental. Reprendre les négociations sera évidemment une tâche difficile, mais les États-Unis sont déterminés à faire tout leur possible pour faciliter le travail de l'ONU. Ne dévions pas de notre objectif de trouver une solution politique mutuellement acceptable au conflit qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Nous continuons de considérer le plan d'autonomie proposé par le Maroc comme sérieux, crédible et réaliste, et comme représentant un moyen potentiel de répondre à l'aspiration du peuple du Sahara occidental à gérer ses propres affaires dans la paix et la dignité. Encore une fois, nous comptons sur les parties pour travailler en coopération avec l'ONU afin de revenir à la table de négociation et nous appelons tous les membres du Conseil à mettre l'accent sur la recherche d'une paix durable dans ce conflit qui n'a que trop duré.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole aux autres membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Groundhog Day, le jour de la marmotte. Chaque année, le 2 février, un rituel est célébré à Punxsutawney, en Pennsylvanie, au cours duquel la marmotte Phil fait une brève apparition et remplit son rôle important mais limité consistant à prédire si le printemps sera précoce ou si au contraire l'hiver durera six semaines de plus. Ce jour-là, à Punxsutawney, la presse locale et internationale couvre largement l'évènement, mais dès le lendemain, le sujet ne fait plus la une et le sympathique Phil disparaît jusqu'à l'année suivante. D'ailleurs, quelqu'un ici sait-il où se trouve Phil aujourd'hui?

De même, chaque année vers la fin du mois d'avril - et seulement une fois l'an –, nous célébrons au Conseil un rituel au cours duquel la question du Sahara occidental fait une brève apparition dans le cadre d'une séance publique qui a pour rôle important mais limité de simplement renouveler le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Ce jour-là, à New York, la presse locale et internationale couvre largement l'évènement, mais, à l'instar de Phil la marmotte, le sujet disparaît aussitôt de l'actualité et plus personne n'en entend parler jusqu'à l'année suivante. La question du Sahara occidental et le rapport du Secrétaire général ne font jamais l'objet d'une séance d'information publique du Conseil, contrairement à ce qui se passe avec les innombrables autres rapports.

Cette pratique dure depuis plus de deux décennies, mais nous pensons qu'elle ne correspond pas à la préférence des membres élus du Conseil, qui ne sont pas en mesure de modifier les pratiques en vigueur au cours de leur bref passage au Conseil. Au mieux peuvent-ils tenter de lutter contre certaines d'entre elles, comme le fait ma délégation lorsqu'elle insiste pour prendre régulièrement la parole devant les membres durant les séances publiques du Conseil.

C'est pourquoi ma délégation a décidé ces 12 derniers mois de ne pas oublier la situation dans laquelle se trouve la MINURSO depuis l'année dernière et a régulièrement demandé, au titre des questions diverses, des informations sur la capacité de fonctionnement de la Mission, qui a sérieusement pâti de l'expulsion de l'ensemble de son personnel civil en mars 2016. Finalement, il y a trois jours, le mardi 25 avril, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Mme Kim Bolduc, a indiqué oralement au cours de consultations au Conseil qu'avec le retour au Sahara occidental des 17 derniers fonctionnaires qui avaient été expulsés, la Mission avait récupéré le plein exercice de ses fonctions.

Qu'il me soit permis de rappeler une nouvelle fois que les missions de maintien de la paix sont créées par le Conseil de sécurité. Les mandats définis par le Conseil de sécurité, ainsi que les accords sur le statut des forces et sur le statut de la mission forment le contrat qui lie les pays fournisseurs de contingents à l'ONU. Plus encore, ils constituent les garanties qui protègent le personnel que les pays déploient volontairement dans les missions

de maintien de la paix. Par conséquent, ces engagements ne peuvent être modifiés que par ceux qui sont dotés de la légitimité internationale correspondante, en l’occurrence le Conseil de sécurité. Aucun Membre de l’ONU ne peut modifier unilatéralement ces engagements et ces obligations. Le retour du personnel civil au Sahara occidental et le rétablissement subséquent du plein exercice des fonctions de la MINURSO en sont la preuve.

Depuis 1963, autrement dit depuis 54 ans, le Sahara occidental est considéré par l’ONU comme un territoire non autonome en processus de décolonisation. Il importe de rappeler que la MINURSO a été créée avec pour mandat d’organiser un référendum en vue de déterminer le statut définitif du territoire non autonome du Sahara occidental afin que ses habitants puissent exercer leur droit à l’autodétermination et choisir entre l’indépendance, l’association avec un État indépendant ou l’intégration à un État indépendant. Nous appuyons pleinement la volonté du Secrétaire général de trouver une solution à la question du Sahara occidental et son intention clairement affichée de proposer de relancer un processus de négociation animé d’un nouvel élan et d’un nouvel esprit.

À cet égard, nous encourageons les parties à prendre des mesures positives et à entamer un dialogue qui leur permettra de parvenir à une solution politique juste et durable, acceptable par tous et garantissant la libre autodétermination du peuple du Sahara occidental. La situation difficile dans laquelle se trouve la population du Sahara occidental mérite une attention accrue de la part de la communauté internationale et du Conseil de sécurité en particulier.

Enfin, dernière remarque et non des moindres, ma délégation tient à remercier la délégation des États-Unis pour la façon dont elle a mené les travaux qui ont conduit à la résolution 2351 (2017), et ce à tous les niveaux. Je remercie les experts, ainsi que les Représentants permanents. Au fil de plusieurs journées de travail ardu, nous avons pu participer directement à la recherche d’une solution satisfaisante concernant la rédaction de la résolution, et le vote à l’unanimité prouve que nous y sommes parvenus.

M. Skau (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède a voté pour la résolution 2351 (2017) parce qu’elle représente une véritable opportunité de régler un des différends les plus anciens inscrits à l’ordre du jour de l’ONU. Surtout, elle nous offre la possibilité de remédier au sort des habitants du Sahara occidental. Avec l’adoption d’aujourd’hui, qui intervient après une année caractérisée par de nombreuses difficultés, nous pouvons maintenant tourner la page. La résolution contient un certain nombre d’éléments qui, selon nous, ouvrent la voie au règlement de la question du statut du Sahara occidental.

Tout d’abord, la résolution d’aujourd’hui envoie un signal fort, clair et unifié que le moment est venu de reprendre les négociations qui mèneront à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable permettant l’autodétermination du peuple du Sahara occidental. La résolution appuie résolument le Secrétaire général et sa proposition de relancer le processus politique avec « une nouvelle dynamique et dans un nouvel esprit ». Nous nous félicitons de l’engagement direct du Secrétaire général. Il s’agit vraiment là d’une diplomatie pour la paix en action, le Secrétaire général usant de ses bons offices pour susciter la participation active des parties, et ce avec le plein appui du Conseil. Nous partageons sans réserve son point de vue, à savoir qu’il faut reprendre le processus politique de toute urgence. En 2007 et 2008, il y a eu quatre séries de négociations, mais sans grands résultats. Depuis, le processus politique est au point mort, en dépit des efforts déployés par les Secrétaires généraux et les Envoyés spéciaux successifs, auxquels nous rendons hommage.

Deuxièmement, la résolution encourage le nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général à relancer les efforts en vue d’une solution politique et demande également aux États voisins de coopérer pleinement avec l’Envoyé personnel. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec ce nouvel Envoyé spécial, une fois qu’il sera nommé.

Troisièmement, le Conseil appelle également, pour la première fois, à une réelle participation des femmes au processus politique, une participation qui donnerait une nouvelle énergie audit processus.

Assurément, la résolution que nous venons d’adopter signale avec force aux parties que le moment est venu de faire montre d’une détermination renouvelée à s’engager dans un processus politique et que les États voisins doivent apporter leur contribution. Comme le Secrétaire général le déclare dans son rapport(S/2017/307), nous aurons tous à prendre des décisions difficiles pour que le cadre actuel de négociations aboutisse à des résultats. Si nous espérons tous en arriver là, notre patience n’en a pas moins des limites, et comme le Secrétaire général l’a indiqué, en cas d’absence de progrès, il faudra tirer les conclusions

qui s'imposent. À cet égard, nous notons qu'aucune des solutions possibles, y compris la tenue d'un référendum, ne doit être écartée.

Nous avons également appuyé la résolution car elle signale avec force aux parties que le respect du cessez-le-feu et des accords connexes est d'une importance critique, et que les violations ne seront pas tolérées. Nous saluons le fait que les parties se sont désormais retirées de la zone tampon de Guerguerat, créant ainsi un environnement propice à la reprise du processus politique.

Par cette résolution, le Conseil de sécurité réitère également son appui sans réserve à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, qui joue un rôle clef dans un environnement complexe. La Mission a traversé une année difficile, et nous nous félicitons qu'elle puisse de nouveau exercer pleinement ses fonctions. Fait tout aussi important, la résolution appelle l'attention sur le sort des réfugiés sahraouis, la détérioration de la situation humanitaire et le danger potentiel d'une réduction de l'aide alimentaire en raison de l'insuffisance de financement. Les réfugiés sahraouis vivent depuis plus de 40 ans dans des conditions très difficiles. C'est là une des plus anciennes opérations d'aide aux réfugiés de l'Organisation et la deuxième question, par la durée, de réfugiés dans le monde. La résolution exhorte la communauté internationale à verser des contributions volontaires nouvelles et supplémentaires pour financer les besoins humanitaires.

Nous avons également appuyé la résolution car elle encourage les parties à respecter et à promouvoir les droits de l'homme au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés de Tindouf. Elle préconise également une coopération accrue avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, y compris d'autres visites dans la région.

Nous avions beaucoup de raisons d'appuyer la résolution, mais c'était facile. Il est certain que nous avons maintenant beaucoup à faire. La résolution que nous venons d'adopter est la meilleure chance que nous avons depuis longtemps de relancer un processus politique au point mort depuis près de dix ans. La voie vers une solution politique mutuellement acceptable, qui mènera à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, commence aujourd'hui à prendre forme avec l'adoption de cette résolution.

Enfin, et comme l'Uruguay, je salue la délégation des États-Unis en sa qualité de rédacteur de la résolution, tant pour son leadership extraordinaire sur cette question que pour les efforts exemplaires qu'elle a déployés pour faciliter les négociations sur cette résolution.

M. Ciss (Sénégal) : En adoptant à l'unanimité la résolution 2351 (2017) qui renouvelle pour une période de 12 mois le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)qui arrivait à expiration le 30 avril 2017, le Conseil de sécurité poursuit le rôle constructif de l'ONU dans la recherche d'une solution pour un règlement définitif de la question du Sahara occidental.

C'est donc pour nous l'occasion, une fois de plus, de saluer la Représentante spéciale et Chef de la MINURSO, ainsi que l'Envoyé spécial sortant. La délégation sénégalaise voudrait également saluer le leadership dont la délégation des États-Unis a fait montre une fois de plus dans la conduite des travaux et se réjouit de l'esprit constructif avec lequel les membres du Conseil y ont pris part, permettant ainsi d'arriver à un texte qui entretient l'espoir quant à la poursuite du processus politique.

Les préoccupations réitérées dans le texte de la résolution que nous venons d'adopter sont la preuve d'une volonté largement partagée de relever le défi qui se pose à la région et d'aider les parties à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable. De plus, je voudrais souligner, pour m'en réjouir, les efforts qui ont été déployés par le Royaume du Maroc et par le Secrétariat dans le cadre d'un dialogue constant et renforcé qui a permis d'avancer sur plusieurs questions essentielles à la création d'un cadre propice aux négociations entre les parties. Nous formulons donc l'espoir d'une part que cette coopération permettra d'obtenir les progrès nécessaires sur d'autres points importants, et d'autre part, que la collaboration entre le Secrétariat et les autres parties concernées pourra être guidée par ce même esprit de réalisme et de conciliation.

Je voudrais également souligner, pour m'en féliciter, la volonté exprimée par le Secrétaire général de l'ONU, M. Guterres, de relancer le processus de négociations dans un nouvel élan et un nouvel esprit. Dans ce contexte, le Sénégal voudrait réitérer sa conviction que le plan d'autonomie proposé par le Maroc en 2007 constitue un élément de négociations sérieux, crédible et réaliste. En cela, mon pays estime que ce plan mérite d'être pris en compte dans le cadre de la reprise du processus de négociations entre les

parties en vue d'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, comme je l'ai dit tout à l'heure, conformément à la Charte des Nations Unies.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je remercie nos collègues des États-Unis des efforts sérieux qu'ils ont déployés pour assurer un consensus sur la résolution 2351 (2017). Nous apprécions leur volonté de prendre en compte toutes les préoccupations légitimes.

Nous avons suivi l'évolution de la situation ces derniers mois concernant la question du Sahara occidental, ainsi que les progrès indéniables – bien qu'hésitants – qui avaient commencé à se faire jour. Nous aurions été encore plus heureux si les observations que nous avions faites, mineures en réalité, avaient été prises en compte. Cela n'a pas été le cas, et nous en comprenons la raison. Nous cherchions à assurer un alignement sur les principes fondamentaux de l'Union africaine. Néanmoins, nous avons décidé de voter pour la résolution, car nous sommes convaincus que le Secrétaire général semble déterminé à relancer le processus de paix nous espérons qu'un nouvel esprit prévaut. Bien entendu, il nous a semblé nécessaire de tenir compte des efforts déployés par la présidence pour réaliser les progrès que nous avons constatés.

Mais cela dit, nous voudrions réitérer l'importance de faire en sorte que la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) puisse exercer pleinement ses fonctions, d'autant plus que son rôle est encore plus fondamental au vu de l'évolution de la situation sur le terrain. Nous nous félicitons des progrès réalisés pour faciliter le retour de la composante civile de la Mission.

Nous sommes très satisfaits des progrès faits concernant le problème créé en rapport avec la zone tampon. Cela doit créer un climat propice à une relance du processus de paix et à une désescalade des tensions. Les deux parties, avec lesquelles nous sommes amis au même titre, doivent être appelées à honorer leurs obligations en vertu des accords conclus avec la MINURSO concernant le cessez-le-feu. Elles doivent s'abstenir de toute action susceptible de compromettre leur accord et aggraver encore davantage la situation sur le terrain.

Les derniers faits survenus ont souligné la nécessité de redoubler d'efforts en vue d'une relance des pourparlers entre les parties pour trouver une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable à ce différend qui dure depuis longtemps, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est quelque chose que nous avons toujours appuyée, car convaincus qu'elle permettrait l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le contexte d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

À cet égard, il est impératif que le Conseil comprenne bien le contexte de la question que nous examinons et appuie pleinement la proposition du Secrétaire général António Guterres de relancer le processus de négociations avec une nouvelle dynamique et dans un nouvel esprit pour parvenir à une solution politique mutuellement acceptable de la question du Sahara occidental, conformément à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Tout progrès significatif dans le processus de paix dépend de la pleine coopération des deux parties avec le Secrétaire général, et il n'est qu'approprié que le Conseil demande aux parties de reprendre la cinquième série de négociations de bonne foi et sans conditions.

Nous estimons que la nomination d'un nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental qui jouisse de la confiance des deux parties sera essentielle pour la réalisation de cet objectif. Nous manquerions à notre devoir si nous ne saisissons pas cette occasion pour, à l'instar de la présidence, remercier l'Envoyé personnel, M. Christopher Ross, d'être une personne intègre, à qui on peut faire confiance. Nous tenons à le remercier pour son service. Nous pensons que cela n'est que juste et approprié.

Nous espérons que la reprise de pourparlers directs et sérieux entre les parties sans conditions préalables - ce à quoi l'Union africaine n'a cessé d'appeler et qu'elle appuie pleinement maintenant que le Maroc est retourné dans le giron de l'Union africaine, ce qui représente une évolution très importante que nous saluons – facilitera l'accélération du processus visant à trouver une solution amiable à ce différend qui dure depuis longtemps, et que l'Union africaine jouera un rôle d'appui aux pourparlers menés sous les auspices des Nations Unies.

M. Zhang Dianbin (Chine) (*parle en chinois*) : La question du Sahara occidental se trouve maintenant dans une situation compliquée. Ce qui est urgent maintenant c'est de maintenir la stabilité dans la région et de créer les conditions favorables à la reprise du processus politique.

Le Conseil de sécurité vient d'adopter la résolution 2351 (2017), par laquelle il proroge d'une

année le mandat de la Mission des Nations Unies pour l’organisation d’un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et appelle à la relance des pourparlers et du processus politique. Cela montre qu’il est déterminé à favoriser un règlement politique de la question et qu’il s’en tient au mandat de la Mission.

Sur la question du Sahara occidental, la Chine a toujours adopté une position objective et impartiale. Nous encourageons les deux parties, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable. Nous continuerons d’appuyer l’action que mène l’Organisation des Nations Unies pour trouver une solution politique à la question du Sahara occidental et espérons que la MINURSO continuera de jouer un rôle important dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et dans la stabilisation de la situation au Sahara occidental.

M. Delattre (France) : La France salue l’adoption à l’unanimité de la résolution 2351 (2017) et se réjouit de l’unité retrouvée du Conseil de sécurité sur ce dossier. Nous remercions la plume américaine pour ses efforts, qui ont contribué à rassembler les membres du Conseil.

Le texte adopté aujourd’hui nous permet de renouveler pour un an le mandat de la Mission des Nations Unies pour l’organisation d’un référendum au Sahara occidental (MINURSO), dont je tiens à saluer le travail remarquable dans un environnement sécuritaire instable. Dès lors que sa pleine fonctionnalité est recouvrée - ce dont nous nous réjouissons –, il importe qu’elle dispose des moyens nécessaires pour répondre aux défis qui se présentent sur le terrain.

Cette séquence de négociations a également contribué à la résolution de la crise de Guerguerat, après le retrait du Front Polisario, qui vient d’être confirmé par la MINURSO. Les efforts convergents du Secrétaire général lors de son appel au retrait de la zone tampon le 25 février dernier et du Conseil ont porté leurs fruits. Le chapitre de cette crise peut ainsi être refermé, ce dont on peut également se féliciter, et il importe que le cessez-le-feu soit désormais respecté en toute circonstance et de manière durable.

Qu’il me soit permis ici de remercier l’Envoyé personnel, M. Christopher Ross, pour son engagement et pour son travail.

Enfin, cette résolution exprime sans détours l’importance de relancer le processus politique. Le soutien du Conseil à une reprise du processus politique s’est exprimé sans équivoque en faveur d’une dynamique positive nouvelle, déjà enclenchée grâce au Secrétaire général, dont je voudrais saluer à nouveau ici l’engagement personnel. Son rapport (S/2017/307), de qualité, a donné le ton. L’objectif d’une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, sous l’égide des Nations Unies et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, n’est pas hors d’atteinte. Le rôle des pays voisins en ce sens sera très important, ainsi que le souligne cette résolution.

La France continue de considérer le plan d’autonomie présenté par le Maroc en 2007 comme une base sérieuse et crédible pour une solution négociée. Le règlement du conflit permettra de favoriser la sécurité, la stabilité et la prospérité économique de la région. Nous réitérons notre plein soutien au travail des Nations Unies et à la MINURSO. La France espère que l’adoption à l’unanimité de cette résolution nous permettra de nous tourner résolument vers l’avenir pour nourrir la dynamique politique engagée et ouvrir ensemble un nouveau chapitre, au bénéfice de tous, dans l’histoire de la région.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni salue l’adoption de la résolution 2351 (2017), qui proroge le mandat de la Mission des Nations Unies pour l’organisation d’un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et fixe clairement les orientations qu’elle doit suivre aux fins de l’accomplissement de sa tâche déterminante durant les 12 prochains mois. Je voudrais en particulier remercier les États-Unis de leur travail intense sur le texte de cette résolution, et mes collègues membres du Conseil de l’esprit positif et constructif dans lequel les négociations se sont déroulées cette année.

Aujourd’hui, cette résolution tournée vers l’avenir marque un jalon important sur la voie menant à une solution à ce conflit qui dure depuis des décennies. Par cette adoption à l’unanimité, nous avons exprimé dans cette salle notre appui à la mission vitale de la MINURSO. Je salue en particulier l’appui du Secrétaire général et sa ferme détermination à relancer le processus de négociation en vue de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable. J’espère que son implication personnelle et la nomination rapide d’un nouvel envoyé personnel encourageront toutes les parties à coopérer pleinement avec les Nations Unies durant les 12 prochains mois en vue de la réalisation de progrès réels. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier Christopher Ross de l’engagement sans

faille dont il a fait preuve au cours des huit dernières années et des efforts qu'il a déployés sans relâche pour trouver une solution à ce problème.

En conclusion, il est clair que cette question ne peut être réglée que si des progrès sont réalisés sur le plan politique. Le Conseil a un rôle important à jouer en appuyant la MINURSO, le Secrétaire général et son Envoyé personnel. La résolution d'aujourd'hui est un outil important à l'appui du processus de négociation et des efforts visant à parvenir à une solution politique mutuellement acceptable. Le Royaume-Uni, comme toujours, est prêt à apporter son appui aux deux parties dans les efforts qu'elles déploient pour atteindre cet objectif.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2351 (2017), qui permet à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental de continuer à s'acquitter de son mandat important dans un environnement opérationnel de plus en plus complexe et difficile. Je voudrais également remercier les États-Unis pour leur excellente présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et pour les efforts qu'ils ont déployés pour faciliter les négociations complexes sur la résolution. Je tiens en outre à remercier tous les membres du Conseil de sécurité pour la démarche constructive et axée sur l'avenir qu'ils ont suivie, qui a permis d'aboutir à la décision d'aujourd'hui, prise par consensus.

Les informations selon lesquelles les éléments restants du Front Polisario se sont retirés aujourd'hui de la zone tampon de Guergerat sont importantes car cela répond à la demande du Secrétaire général. Les derniers faits intervenus sur le terrain illustrent également les résultats qui peuvent être obtenus grâce à une diplomatie persistante de la part du Conseil. Nous encourageons les parties à continuer d'honorer leur engagement à respecter l'accord de cessez-le-feu.

L'Italie espère que l'amélioration de la situation sur le terrain et la résolution d'aujourd'hui contribueront à créer l'élan nécessaire pour une reprise rapide du processus politique. Nous estimons qu'il s'agit d'une heure cruciale pour le Sahara occidental, où s'offre une occasion de réaliser l'objectif du Secrétaire général - en fait, notre objectif - de relancer le processus de négociation avec une nouvelle dynamique et dans un nouvel esprit, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Par la résolution d'aujourd'hui, le Conseil de sécurité affirme qu'il partage cette vision et appuie pleinement cette tâche urgente. Par conséquent, nous invitons les parties à s'engager dans les plus brefs délais, sans conditions préalables et dans un esprit de compromis, dans un nouveau cycle de pourparlers facilités par le nouvel Envoyé personnel, sous les auspices du Secrétaire général. En même temps, je voudrais saluer l'Envoyé personnel sortant, M. Christopher Ross, et le remercier de ses efforts inlassables et de son engagement personnel en faveur de cette question.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : L'État plurinational de Bolivie a voté pour la résolution 2351 (2017) parce que nous sommes confiants que les parties reprendront le processus politique en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. À cet égard, nous voudrions exprimer notre engagement à poursuivre nos efforts au sein des enceintes appropriées pour que le peuple du Sahara occidental parvienne à l'autodétermination. Par ailleurs, l'État plurinational de Bolivie tient à exprimer son appui aux efforts du Secrétaire général et de son nouvel Envoyé personnel visant à parvenir à une solution politique mutuellement acceptable par les parties. Nous nous félicitons des décisions du Royaume du Maroc et du Front Polisario de se retirer de la zone de Guergerat, une décision qui atteste clairement de la bonne volonté des deux parties. En ce sens, nous réaffirmons également notre appui au travail effectué par la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

La Bolivie est membre du Comité spécial de la décolonisation et entretient des liens d'amitié solides avec le peuple marocain et le peuple sahraoui. À cet égard, nous sommes convaincus que le dialogue est le seul moyen légitime par lequel les peuples du monde peuvent résoudre leurs différends, raison pour laquelle nous rejetons catégoriquement toute voie qui passe par la violence. Nous continuerons à concentrer nos efforts à faire en sorte que les Membres de l'ONU veillent au respect des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives aux relations entre les États fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

Pour terminer, je voudrais me féliciter de la façon dont les négociations sur cette résolution ont été menées.

À notre avis, ces négociations ont été menées dans la transparence, avec souplesse et en s'adaptant la situation sur le terrain. C'est cette souplesse nous a permis d'adopter cette résolution à l'unanimité, et cela s'explique principalement par la façon dont la présidence a dirigé ce processus, notamment en sa qualité de rédacteur. Nous voudrions également vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation, vos experts, ceux qui sont chargés de la coordination politique et la Représentante permanente de votre pays pour les efforts que vous déployés durant votre présidence du Conseil ce mois-ci.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier sincèrement la délégation américaine pour l'efficacité avec laquelle elle a mené les consultations qui ont abouti à l'adoption de la résolution importante d'aujourd'hui, la résolution 2351 (2017). Le Japon salue également les efforts déployés par le Secrétaire général pour régler la crise de Guergerat et créer un environnement propice à la reprise du processus politique.

Le Japon a voté pour la résolution prorogeant le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour une autre année, car il est conscient du rôle important qu'elle joue dans les activités de surveillance du cessez-le-feu, qui contribuent à la paix et à la stabilité de la région. Comme nous l'avons indiqué lors du débat tenu par le Conseil le 6 avril sur le maintien de la paix (voir S/PV.7918), nous tenons beaucoup à ce que l'efficacité des opérations de maintien de la paix soit améliorée. Nous devons déterminer si le déploiement continu d'une opération de maintien de la paix donnée correspond à la réalité sur le terrain et approfondir les débats du Conseil pour relier étroitement les processus politiques aux mandats. La MINURSO illustre ces deux points. Nous devons prêter davantage attention à l'efficacité de la Mission et à la revitalisation du processus politique. Nous espérons vivement que la résolution d'aujourd'hui jouera un rôle important en vue de la relance du processus politique.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine a voté pour la résolution 2351 (2017), qui proroge le mandat de la MINURSO pour une autre année. Même si toutes les préoccupations de certains membres du Conseil n'ont pas été prises en compte dans ce texte, nous tenons à remercier la délégation américaine, en sa qualité de rédacteur, et les autres collègues pour le dévouement dont ils ont fait montre. Pour nous, ce document est un effort du Conseil visant à relancer le processus politique sur la question du Sahara occidental. Dans le même temps, il s'agit également d'un appel lancé aux parties pour qu'elles se montrent à la hauteur de leur responsabilité partagée pour l'avenir de la région et de ses habitants. Nous exhortons les parties à s'abstenir dorénavant de tout acte susceptible de compromettre l'accord de cessez-le-feu.

Il faut relancer d'urgence le processus politique, sans conditions préalables et de bonne foi. Cela ne sera possible qu'en apportant pleinement coopération et assistance à l'Envoyé personnel du Secrétaire général et à la MINURSO. Étant donné que M. Ross est parmi nous aujourd'hui, nous voudrions saisir cette occasion pour le remercier du dévouement dont il a fait preuve durant toutes ces années. Je tiens à souligner qu'une solution politique juste et durable à la question du Sahara occidental passe impérativement par un dialogue véritable et global à cette fin. Il ne doit y avoir plus d'excuses pour retarder les avancées en la matière.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a voté pour la résolution 2351 (2017), qui proroge le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. La position unie du Conseil de sécurité doit envoyer aux parties concernées par le règlement de la question du Sahara occidental un signal fort sur la nécessité de s'orienter sans délai vers la reprise des négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario. Nous partons du principe qu'on ne pourra surmonter les contradictions et parvenir à un règlement juste et durable que par la voie politique, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La formule définitive doit être acceptable pour les Marocains comme pour les membres du Front Polisario et permettre l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, nous pensons qu'il est important que le nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental fasse le maximum pour relancer le processus politique.

Pour conclure, je voudrais souligner que le non-règlement du problème du Sahara occidental est utilisé par diverses forces extrémistes, ce qui a des conséquences négatives sur la situation politique et militaire dans l'ensemble de la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Avant de lever la séance, je voudrais, puisqu'il s'agit de la dernière séance du Conseil de sécurité prévue pour le mois d'avril, exprimer les remerciements sincères de la délégation des États-Unis aux membres du Conseil, en particulier nos collègues, les Représentants permanents et les Représentants permanents adjoints, leurs excellentes équipes, ainsi que le secrétariat du Conseil qui a travaillé très dur, pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté ce mois-ci. Le mois a été chargé et nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'aurions pas pu le faire sans le travail acharné et la contribution des membres du Conseil et des représentants du Secrétariat, ni l'appui des préposés aux services de conférence et, en particulier, des interprètes. À l'heure où s'achève notre présidence, je sais que je parle au nom du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation uruguayenne e pour le mois de mai.

La séance est levée à 19 h 5.